

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Table with departure times for Saumur to Nantes, Paris, Angers, and Tours. Includes omnibus, express, and direct-post options.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. » Posta, 24 f. » Six mois, — 10 — — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif a reçu communication, dans sa dernière séance, du projet de loi relatif aux décorations et aux titres nobiliaires. L'exposé des motifs du conseil d'Etat, qui précède le texte du projet, en explique très-clairement la portée, après en avoir démontré la nécessité d'une façon irréfutable. Le document dont nous parlons déclare avec une grande raison que le rétablissement dans le Code pénal des dispositions qui punissaient l'usurpation des titres de noblesse est justifié par les mœurs aussi bien que par nos institutions, qu'il n'est ni politique, ni moral d'abandonner aux empiètements de la vapidité, ou aux entreprises de la fraude une institution à laquelle se rattachent les grands souvenirs de l'ancienne monarchie, que les gloires de l'Empire ont entouré d'un nouvel éclat, et que ce serait, d'ailleurs, se faire illusion de croire que l'autorité de l'opinion et la puissance des mœurs sont assez fortes pour arrêter le désordre. « Euhardi par l'impunité, dit le rapporteur, il s'accroît chaque jour, et l'action de la justice répressive peut seule mettre un frein au nombre et à l'audace des usurpateurs. » Le Code pénal, publié en 1810, assimila l'usurpation des titres impériaux à l'usurpation des décorations, et prononça contre l'une et contre l'autre la même peine. — « Les constitutions de l'Empire, disait le rapporteur de la commission législative, ont établi des titres; ils sont la récompense des services rendus à l'Etat; personne ne peut se les attribuer, s'ils ne lui ont été conférés légalement. Ceux qui le feraient manqueraient au respect dû à la loi et seraient punis par elle. » Plus tard, en 1832, on méconnut ces sages dispositions, en retranchant de l'art. 259 les peines infligées aux usurpateurs de titres, et le mal alla s'aggravant de telle sorte, qu'au moment où nous sommes arrivés, il n'y a plus qu'à opter entre deux systèmes: laisser périr l'institution sous les attaques répétées, ou la défendre contre les agressions par menace d'une pénalité. C'est à ce dernier parti que s'est arrêté le gouvernement.

De l'ensemble de la situation et des actes qui ont eu lieu depuis soixante ans, il résulte, dit encore l'exposé des motifs, « cet incontestable enseignement, qu'à toutes les époques, les hommes d'Etat ont reconnu aux titres de noblesse une valeur politique considérable, et cela est aussi vrai de ceux qui les ont prodigués, que de ceux qui les ont rétablis ou conservés. On voit de plus que, lorsque l'autorité monarchique est puissante et respectée, les titres de noblesse retrouvent leur influence et leur éclat; qu'ils sont au contraire abolis ou privés de toute protection, lorsque la monarchie est ébranlée ou renversée. »

Le projet n'entend point confier aux tribunaux de justice répressive, comme on a paru le craindre, le soin de procéder à une sorte de révision générale de tous les titres de noblesse. Les magistrats se borneront à punir les usurpations flagrantes, sur lesquelles il n'y a erreur, ni illusion possible, dont le jour et l'heure peuvent être indiqués, que rien n'explique et ne justifie. — Havas.

Le Moniteur contient, dans sa partie officielle, la loi portant que la substitution de numéros autorisée par la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée, ne pourra avoir lieu qu'entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au 6^e degré.

Le journal anglais the Press s'exprime ainsi, au sujet de l'inqualifiable article publié par le Times et démenti par le Moniteur :

« Le Times vise à l'effet, c'est son élément. Il nous a gratifiés, lundi dernier, d'un nouveau « Paris à vol d'oiseau, » après lequel il n'y a plus qu'à laisser tomber la plume. Une visite à la reine de Madagascar, ou même à Nana-Saïb, n'aurait rien de plus sérieux, de plus effrayant qu'un séjour dans cet antre du désespoir, qu'on nomme la capitale de la France. Si quelque chose nous a étonnés, après cette lecture, c'est que le gouvernement français, qui arrête souvent les journaux anglais, ait laissé circuler ce numéro du Times. Cette tolérance nous semble, toutefois, aussi sage que hardie; elle sem-

ble dire à la population de Paris: Voyez ce que le Times dit de nous, et jugez vous-même si la vérité est là. Si, comme vous le savez, du reste, ce ne sont que fictions et calomnies, votre opinion sur le Times est désormais fixée. »

« La réplique digne et ferme du Moniteur a été le châtiement du journal anglais. »

« Toutefois, on ne saurait le dissimuler, il y a, dans ce seul fait, un nouvel enseignement pour les hommes de cœur et d'intelligence, qui s'attachent à calmer l'irritation des deux peuples. Ce ne sera pas trop de tous leurs efforts pour obtenir ce résultat. »

Un journal de Londres annonce qu'il a été reçu de Naples une dépêche télégraphique portant que, par suite de la note remise par le gouvernement anglais, non-seulement Watt, le mécanicien, dont l'esprit est dérangé, a été mis en liberté, mais encore que le roi a donné l'ordre que le procès de Park fut jugé dans le plus bref délai, son intention étant de le faire mettre en liberté immédiatement, afin qu'il puisse retourner en Angleterre en même temps que Watt. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

Le Journal allemand de Francfort a reçu de son correspondant de Berlin, la communication suivante :

« La Russie demande la réunion prochaine de la conférence de Paris pour régler, conformément aux stipulations du traité de Paris, les points qui sont encore en suspens. La conférence aura à s'occuper, entre autres, de la remise des ratifications de la convention exécutées depuis longtemps, mais non encore communiquées à la conférence, sur la rectification des frontières russes d'Asie; de l'arrangement des affaires des Principautés; la commission de Bucharest a déclaré à ce sujet que son rapport sur cette question serait terminé à la fin de mars; enfin la conférence sera appelée à discuter la question de l'acte de navigation du Danube. Les réponses faites à ce sujet au comte Buel consistent en trois memoranda et une dépêche. Les memoranda émanent de la Russie, de la Prusse et de la Sardaigne; la dépêche, de l'Angleterre. On ignore si la France a

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Eglé regardait à chaque instant par la fenêtre: enfin Charles reparut, il revenait presque en courant. Quelques affaires pressantes ayant obligé M^{me} de Pierremont à sortir, Eglé put faire subir à Charles un long interrogatoire. Il fallut bien alors qu'il avouât la vérité, qu'il expliquât pourquoi Jules s'était cassé le bras, qu'il parlât de Fargeolles. — Fargeolles! dit Eglé, oh! je le connais!... Sa vue m'a fait éprouver un sentiment de repulsion imaginable. Qu'il a bien l'air méchant!... Mais, s'il te persécute, pourquoi ne te plains-tu pas aux officiers, au commandant du vaisseau? — Je passerais pour rapporteur; je serais en butte à l'inimitié de tous mes camarades. — Comment! tu es le plus faible, et tu n'as pas le droit de demander protection?

— Non, Eglé, non!... Il faut que je souffre avec patience et courage. — Rapporteur!... répéta Eglé. Je conçois que si M. Fargeolles fait quelque chose de contraire aux règlements, ce ne soit pas à toi de le dénoncer, tu fermes les yeux, tu ne dis mot. Mais il t'attaque, il te tourmente nuit et jour; il te fait une guerre abominable, et tu ne dois pas t'en plaindre. — C'est absurde, j'en conviens; mais c'est comme cela. Eglé se fit rapporter une à une toutes les tortures de Charles. Eglé pleurait à chaudes larmes; Charles s'efforçait de la consoler. — Tu es plus malheureux qu'un esclave, mon pauvre Charles!... Ils t'assassinent à coups d'épingle, ils te font mourir à petit feu! — Ma bonne sœur, tu m'as arraché mon secret; mais ne dis rien à maman, je t'en prie. Tu lui ferais de la peine. Laisse lui croire que je suis heureux à bord. Il faut que je sois marin! Je veux l'être. J'aurai de la résignation et du courage; j'attends le brave Renaud, il sera mon protecteur. Non, vois-tu, ces vexations ne dureront pas toujours. — Charles, pauvre ami! disait Eglé en sanglotant, je ne répéterai pas tes confidences à ma tante, mais ne me cache rien à moi, ne me cache rien!... Et Charles qui avait besoin d'ouvrir son âme, ne fut

que la dernière insulte de Fargeolles, le matin sur le quai de débarquement. Les larmes étaient essuyées pourtant, des pensées consolantes avaient rasséréner les traits de Charles et d'Eglé, quand M^{me} de Pierremont rentra. Elle consacra le reste de la journée à son fils, s'efforçant par de tendres et nobles conseils de raffermir son moral. Elle ignorait combien ces sages conseils étaient inutiles, elle ignorait quelle force de dévouement Charles déployait en ne parlant pas de ses douleurs. Enfin après un dîner plus que modeste, et bien moins joyeux que le premier repas, car l'heure de la séparation approchait, Charles fut reconduit par sa mère et sa cousine vers la cale où attendait la chaloupe. Il y arriva le premier. Ses camarades ne furent en retard que de dix minutes; l'adjudant de services gronda un peu, ce fut tout. Ces messieurs s'étaient littéralement conformés au programme d'Emile Fargeolles. Déjeuner, courses à cheval, collation à Guipavez, punch, cigares; ils n'avaient rien passé. Ils revenaient les poches pleines de tabac et de fioles de liqueur. Fargeolles était passablement ivre, quatre ou cinq autres l'étaient tout autant. Eglé reconnut le persécuteur de Charles et frissonna. — Sois discret, rappelle-toi ta promesse, Eglé, murmura le jeune élève en lui donnant le baiser d'adieu.

répondu par écrit; mais sa position vis-à-vis de la question ne saurait être douteuse. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Une correspondance de Madrid, adressée à l'agence Havas, constate que des proclamations républicaines et socialistes circulaient depuis quelques jours dans cette capitale et qu'on a commencé à les distribuer au moment même où avait lieu l'échauffourée de Châlons; mais elles n'ont pas produit sur la population et sur l'armée le moindre effet. (Constitutionnel.)

TURQUIE. — L'enquête relative à l'incendie du palais d'Andrinople, attribué à la malveillance, continue, et de nouvelles arrestations ont été faites. Une lettre du 27 février, adressée à la *Presse d'Orient*, déclare « qu'il n'y a qu'un cri dans le public pour nommer les auteurs de ce crime. » A cette occasion, ce journal publie les renseignements suivants sur les *déré-beys*, ces petits tyrans que l'égoïsme, la rapacité et le fanatisme ont rendus jusqu'ici si redoutables aux populations chrétiennes et musulmanes :

« Lorsque le sultan Mahmoud voulut établir l'unité du pouvoir dans l'empire ottoman, il songea à se débarrasser des *déré-beys* (les princes des montagnes), comme il s'était débarrassé des janissaires, ces *buissons d'épines*, dit l'historien turc, qui déchiraient son manteau impérial.

» Soit par la politique, en créant des rivalités entre ces hommes qui lui portaient ombrage, soit par la force des armes, le sultan poursuivit énergiquement la tâche qu'il s'était imposée tant contre les *déré-beys* que contre plusieurs pachas qui se trouvaient en état de rébellion. Les Tchapan-Oghlou, les Cara-Osman-Oghlou, dans l'Asie-Mineure; les Gavanos-Oghlou, les Pehlivan-Oghlou, en Europe, tous ces puissants et dangereux feudataires, tombèrent l'un après l'autre et durent se soumettre à la Sublime-Porte.

» Ces familles ont laissé des descendants qui, dans certaines provinces, ont conservé une influence pernicieuse. Ce que leurs pères demandaient à la force, ils l'obtiennent par l'astuce, par la corruption, par l'oppression des paysans, et ils entravent sans cesse les généreuses intentions du gouvernement. Nos correspondances particulières ont souvent signalé les trames des *beys* albanais et des *beys* de la province d'Andrinople. Le sinistre désolant qui vient de détruire le palais de cette ville appelle l'attention sur ces derniers. »

Dans l'incendie du palais d'Andrinople, les flammes ont éclaté dans les quatre escaliers à la fois; pas un des gardiens de nuit n'a signalé le sinistre; pas un cavaas n'a crié, et l'un d'eux, sollicité par un habitant de donner l'alarme, répondait : *Drap, ian-sin !* laisse brûler ! Le grand réservoir de la cour du palais, toujours rempli d'eau, était vidé, les seaux à incendie avaient disparu. En un mot, tout avait été préparé avec un art infernal pour assurer le succès de ce crime épouvantable. Le gouverneur-général Mohammed-Pacha et son harem n'ont échappé que par miracle avec quelques domestiques, grâce à un nommé Avédis, barbier du voisinage; seize officiers ou employés, qui habitaient un entresol très-

élevé ont eu à choisir entre la mort par le feu ou une chute mortelle par les fenêtres; neuf sont morts brûlés ou tués, huit se sont brisés les membres sur le pavé. Les archives de cette province, qui compte cinq millions d'habitants, ont totalement disparu.

Pour extrait : ROBERT. (*idem.*)

FAITS DIVERS.

On écrit d'Alger, le 15 mars :

« Les troupes doivent, assure-t-on, se porter, vers la fin du mois, sur les routes pour y travailler. Il paraît que la division Renaud sera plus spécialement employée aux travaux du chemin de fer d'Alger à Blidah. L'intention du maréchal gouverneur-général semble être d'établir les troupes, autant que possible, par bataillons, à proximité de leurs travaux. Il a, d'ailleurs, prescrit les mesures d'hygiène les plus minutieuses et les plus propres à assurer la santé des travailleurs.

» Le calme le plus profond règne dans toute l'Algérie; le pays est parfaitement tranquille; la Kabylie ne donne lieu à aucune plainte sérieuse. Les Kabyles viennent en foule sur nos marchés et tiennent constamment bien approvisionnés. Les routes sont aussi sûres pour nos soldats et pour nos colons que celles des environs d'Alger. On dirait qu'il y a un siècle que les Kabyles sont soumis. Ce résultat de la dernière campagne est d'autant plus heureux qu'ils pourroient nous fournir des bras nombreux pour l'agriculture, qu'ils entendent assez bien. Le progrès de la colonisation sera la sanction complète de la conquête de la Kabylie. »

— Nous lisons dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord* :

« L'épuisement des bancs d'huîtres de notre baie vient d'inspirer à l'administration de la marine le désir de les régénérer par des moyens artificiels. Le gouvernement a mis à sa disposition une certaine somme, à l'effet d'indemniser nos pêcheurs côtiers, qui seraient tenus de se rendre, deux ou trois fois par semaine, sur certains bancs d'huîtres, de faire un triage de toutes les parties et de les aller porter dans un endroit désigné de la baie, où l'on a jugé avantageux de former de nouveaux bancs. Cette obligation où se trouvent nos pêcheurs, de se livrer à une pêche peu lucrative pour eux, leur cause, en ce moment-ci surtout, un véritable préjudice. La pêche du poisson, pendant le carême, était en effet une source d'aisance pour eux; aussi se plaignent-ils amèrement d'être enlevés en ce moment à cette pêche.

» Cependant ces mesures sont prises toutes dans leur intérêt; il était nécessaire de leur créer de nouvelles ressources pour l'avenir. Ils étaient menacés, à force de draguer certains bancs qui ont été pour eux d'un produit très-avantageux, de les voir se tarir avant quelques années. Ils ne font donc que semer pour récolter plus tard.

» La voie nouvelle dans laquelle est entrée l'administration de la marine est sans doute le résultat du voyage de M. Coste sur nos côtes. »

— Un médecin anglais vient de découvrir le remède le plus prompt et le plus efficace que l'on puisse trouver, prétend-il, contre la fièvre. Il se sert également du même remède pour combattre

l'asthme, les affections spasmodiques, les migraines périodiques, toutes les maladies qui proviennent d'une grande irritabilité, et se sert de son remède de préférence au meilleur quinquina, au sulfate de quinine, etc. Quel est donc cet admirable médicament qui opère si bien sur l'organisation humaine, à l'intérieur comme à l'extérieur, fait cesser sur-le-champ les mouvements irréguliers, et rétablit ceux qui constituent la santé? Ce sont les *toiles d'araignées!*... et surtout celles de l'araignée des caves.

Depuis longtemps, à l'ouest de l'Angleterre, ce remède de bonnes femmes, dédaigné jusqu'à présent par la médecine, obtient un succès que l'on ne peut contester. Le voilà maintenant muni d'une imposante recommandation; s'il parvient à se faire accrédi-ter, si la mode le préconise, les araignées des caves auront une haute fortune. L'homme en prendra soin, au lieu de leur faire, à grands coups de balai, une guerre d'extermination; on spéculera sur leur travail, on les multipliera, on construira des souterrains exprès pour leur servir d'habitation, de même que d'autres spéculateurs font aujourd'hui des marais, où ils s'attachent à rassembler tout ce qui peut contribuer au bien-être des sangsues.

— On lit dans l'*Esperance* d'Athènes du 9 mars :

« A la suite des propositions soumises par les autorités de la malheureuse ville de Corinthe, et des vœux exprimés par ses habitants, le gouvernement paraît avoir l'intention de ne plus permettre des constructions sur l'ancien emplacement de Corinthe, mais de fonder une nouvelle ville là où existait autrefois l'ancien Lechaëum, tout près de la mer du côté du golfe de Corinthe. L'ingénieur français Daniel, l'officier du génie Comnens et l'officier de marine Comelas ont été chargés de se rendre sur les lieux, de faire l'inspection des localités et de soumettre au gouvernement un rapport détaillé. »

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 20 mars 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Ambassade siamoise à la cour de France, par F. G. — Attaque du fort Jeserah, par Maxime Vauvert. — Gare de Genève, viaduc de Bellegarde, par Léo de Bernard. — Une Jonque chinoise, par L. Morel Fatio. — Achèvement du boulevard de Sébastopol, par François Lacour. — L'Antruche d'Afrique, par Coriama. — Les Nègres dans le Michigan, par Ch. d'Argé. — Chapelle des Tuileries, par Fulgence Girard. — Paris inconnu, par Edouard Gourdon. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Carnaval de Rome, par Léo de Bernard. — Santa-Anna, par Mac Vernoll. — Monument élevé à Oran par le 2^e zouaves, par Edmond de Saint-Point. — Trombé, par Mac Vernoll. — Théâtres par Ch. Mousset. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Eclipse solaire du 15 mars 1858, par Maxime Vauvert. — Bulletin bibliographique, par A. V.

GRAVURES. Ambassade siamoise à la cour de France. — Marche des insurgés de l'Herzegovine sur le fort de Jeserah. — Viaduc de Bellegarde. — Gare de Genève. — Jonque chinoise. — Chapelle des Tuileries. — Carnaval de Rome. — Monument élevé par le 2^e de zouaves. — Santa-Anna. —

M^{me} de Pierremont le pressa entre ses bras une dernière fois. Charles sauta dans la chaloupe.

Emile Fargeolles n'avait pas manqué de faire quelques observations grossières, qui cette fois du moins ne furent pas entendues par le jeune élève.

Charles était pensif, les yeux tournés vers sa mère et sa cousine qu'il suivit du regard jusqu'au moment où l'on fut hors du port.

La mer était dure, le trajet de la chaloupe dura trois quarts d'heure; il faisait nuit avant que l'on eût accosté le vaisseau.

— Bon! murmura Fargeolles, nous avons de la chance!

Il s'agissait d'introduire en contrebande les cigares et la liqueur, le vétéran avait ses poches par trop bourrées.

— Allons, Mademoiselle! dit-il à Charles de Pierremont, charge-toi de ceci!

— Non! c'est défendu, je ne veux pas!

— Tu ne veux pas, gamin!... Entendez-vous, Messieurs, il refuse un service de camarade.

Les trois ou quatre élèves les plus ivres s'indignèrent de la résistance du fistau. Bon gré, malgré, on lui remplit les poches.

Charles fut obligé de monter le premier à bord.

Un adjudant était aposté sur le pont avec ordre de fouiller les permissionnaires; il trouva les cigares et les confisqua.

Fargeolles montait le second; il vit que Charles était pris en flagrant délit, et dit à demi-voix : — Gare !... on fouille !... En même temps, il essayait de jeter toute sa contrebande à la mer.

Il n'en eut pas le temps. — Les autres élèves furent plus heureux.

Par les ordres de l'officier de service, Charles et Fargeolles durent être immédiatement conduits à la salle de police pour y passer la nuit.

Quel affreux contraste! après une journée de tendres épanchements et de douces émotions, rentrer à bord pour être renfermé dans une étroite cellule, avec son persécuteur, — être puni, il s'était promis de ne s'exposer à aucune punition.

Charles palit, toute sa résolution l'abandonna, il éprouva le sentiment d'horreur du condamné qu'on livre aux bêtes du Cirque.

Seul, avec Fargeolles, pendant une nuit entière!

Eglé, en ce moment, priait pour Charles, les vœux de son âme innocente montaient vers le ciel comme un parfum. M^{me} de Pierremont priait aussi pour son fils.

Charles, pâle et tremblant, s'attendait à voir retomber sur lui le courroux de son cruel camarade. — Il n'en fut rien.

Fargeolles était ivre, et venait de se jeter sur le lit de camp. Après avoir proféré quelques blasphèmes impurs, quelques propos cyniques, quelques lâches sarcasmes, il

s'endormit d'un sommeil de plomb.

A huit heures du matin, Fargeolles ronflait encore, lorsque le commandant, surpris de trouver le nom de Charles sur la liste des punitions, fit comparaître le jeune élève.

Charles se justifia en déclarant la vérité. Il préférait encourir la colère générale, risquer d'être de nouveau enfermé en tête-à-tête avec Fargeolles. Le commandant leva sa punition en prolongeant celle du facétieux vétéran.

Les anciens d'Angoulême crièrent à l'injustice. Mademoiselle fistau était outrageusement protégée à les en croire.

Personne cependant n'attaqua Charles : il eut le bonheur de vivre deux jours entiers hors des atteintes de son voisin. — Il se trouvait comparativement heureux.

Mais Eglé ne cessait de penser à son affreuse situation.

Le malheur développe rapidement l'intelligence toutes les fois qu'il ne parvient pas à l'anéantir. Soutenue par l'exemple de sa noble tante, Eglé avait profité des leçons de l'infortune. Son esprit, son cœur, sa raison, n'étaient pas moins précoces que ses grâces de jeune fille.

Enfant par l'âge, si elle cédait souvent à ses instincts d'enfant, elle savait souffrir, ressentir une piété profonde, s'émouvoir en toute connaissance de cause; — la

Trombe en mer. — Canton et ses environs. —
Eclipse solaire du 15 mars 1858. — Rébus.
On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15,
boulevard des Italiens.
Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous
les libraires de notre ville, chargés de recevoir égale-
ment les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial du 17 mars, le conseil d'ar-
rondissement de Cholet est convoqué pour le 25
mars courant, à l'effet de donner son avis sur la
translation à Cholet du siège du tribunal civil de
Beaupréau, ainsi que sur la suppression du tribunal
de commerce de Cholet.

Le conseil général de Maine-et-Loire est convo-
qué, pour le même objet, au 29 mars. Cette session
extraordinaire ne pourra durer plus de deux jours.
Le bureau du conseil général sera composé ainsi
qu'il l'a été pendant la dernière session.

Par arrêté de S. Exc. le ministre de l'instruction
publique et des cultes, en date du 20 février 1858,
et sur la proposition de M. le préfet,

MM. de Beauregard, président honoraire à la
Cour impériale d'Angers;
Robineau, ministre protestant;
le comte de Contades, membre du Conseil
général;
Gennevraye, membre du Conseil général;
Lemoineux, id. id.
Segris, id. id.
Gellerat, inspecteur de l'instruction pri-
maire;

Ont été nommés de nouveau, et pour trois ans,
membres du Conseil départemental de l'instruction
publique de Maine-et-Loire

Les autres membres du Conseil reconnus par la
loi sont :

M. le préfet, président;
M^r l'évêque d'Angers;
Un ecclésiastique désigné par M^r, M. l'abbé
Légerard, curé de la Trinité;
M. le procureur général,
Et M. l'inspecteur d'Académie.

D'après les derniers renseignements, l'entrée à
Tours du maréchal Baraguey-d'Hilliers paraît de-
voir être fixée au mardi 25 mars.

Une décision ministérielle, approuvée par l'Em-
pereur, le 26 février dernier, règle de la manière
suivante les honneurs civils à rendre par les fonc-
tionnaires administrateurs aux maréchaux chargés
des commandements supérieurs, lors de leur prise
de possession.

Le maire et les adjoints du chef-lieu du départe-
ment se trouveront au logis du maréchal avant son
arrivée, ainsi qu'il est prescrit pour les grands offi-
ciers de l'Empire, par décret du 24 messidor an
XII.

Le préfet, accompagné du secrétaire général et
des membres du conseil de préfecture, lui fera une
visite.

Lorsque le maréchal se rendra pour la première
fois dans une ville de son commandement, autre

que celle où il réside, les mêmes honneurs lui se-
ront rendus.

Dans les chefs-lieux d'arrondissement, le sous-
préfet lui fera une visite.

Dans tous les cas, les préfets, sous-préfets,
maires et adjoints, devront être en costume.

M. le comte Prosper Benoist, appartenant à
l'Anjou, en accompagnant sa fille dans une prome-
nade à cheval, au bois de Boulogne, a été emporté
par sa monture, jeté par terre et tué sur le coup.
C'est le 19 de ce mois, vers deux heures, que cet
affreux événement s'est accompli.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 21 mars. — Ce soir, le courrier de
Chine est arrivé. Il apprend le naufrage de l'*Ava*.

Le blocus de Canton finira le 10 février. La ville
sera alors accessible aux étrangers, sous certaines
conditions qui seront bientôt promulguées; l'état
de siège durera pendant tout le temps de l'occupa-
tion. Les journaux annoncent que les alliés ont or-
ganisé une puissante police avec des constables.

Les Chinois riches quittaient Canton, craignant
la colère de leur empereur.

D'immenses dépôts d'armes ont été découverts.
Les alliés ont détruit le reste des fortifications.

Les grandes villes de Koachow et de Ching-
Keang avaient été reprises par les impériaux. —
Havas.

Le *JOURNAL POUR TOUS* publie en ce moment
les *LOUVES DE MACHECOUL*, roman inédit d'*ALEXAN-
DRE DUMAS*. Cet ouvrage, qui est entièrement
écrit de la main du maître, sera certainement classé
au niveau des *Compagnons de Jésus*, le plus grand
succès de roman de ces dix dernières années. On
peut même dire qu'il est supérieur aux *Compagnons
de Jésus*, par le caractère étonnant et dramatique du
récit.

Le *Journal pour tous* achève avec ce mois sa troi-
sième année. A chaque volume les éditeurs ont
voulu, par des améliorations nouvelles, témoigner
au public la reconnaissance que son empressement
leur a inspirée. L'exécution des gravures, l'impres-
sion, le papier, tout a été successivement perfec-
tionné à mesure que le nombre des abonnés gran-
dissait.

Le premier numéro de la quatrième année (157^e
du journal) prouva aux 200,000 lecteurs de ce Re-
cueil que ses directeurs ne veulent pas s'arrêter
dans la voie du progrès.

Recueil de la famille que l'on peut sans danger
laisser sous la main des jeunes gens et des jeunes
filles, le *Journal pour tous* est à la fois très-moral,
très-instructif et très-amusant.

Les trois premières années du *Journal pour tous*
forment trois beaux volumes chacun de 856 pages,
et illustré de plus de 300 vignettes.

Prix du volume : broché, 5 fr. 50 c. ; — très-belle
reliure dorée, 7 francs ; — reliure mosaïque, 8
francs.

Prix de l'abonnement d'un an : pour Paris, 6
francs ; — pour les départements, 8 francs.

Le *Journal pour tous* paraît aussi par cahier men-
suel broché, avec une jolie couverture.

Prix de chaque cahier : pour Paris, 60 centimes ;
— pour les départements, 80 centimes.

On s'abonne à Paris, chez MM. Ch. Labre et C^{ie},
éditeurs-imprimeurs, rue de Vaugirard, n^o 9, et
chez MM. L. Hachette et C^{ie}, éditeurs-libraires, rue
Pierre-Sarrazin, n^o 14.

IV. B. En ajoutant 1 fr. 50 centimes au prix des
volumes, on les recevra *franco* par la poste, bro-
chés ou reliés. (157)

ALIMENTATION DES ENFANTS. Pour remé-
dier à la faiblesse chez les enfants, et développer
leurs forces, les docteurs Alibert, Broussais, Cho-
mel, Moreau, Fouquier, Andral et Marjolin, re-
commandent, spécialement, le *véritable racahout de
Delangrenier*; cet aliment, composé de substances
végétales et analeptiques, est le seul qui ait reçu
l'approbation de l'Académie de médecine, *seule
autorité* qui offre garantie et confiance....

— A la suite de la *Grippe*, certains malades
éprouvent du dégoût et de l'embarras dans les voies
digestives; les médecins ont recours alors aux éva-
cuants, parmi lesquels se trouve le *chocolat* purga-
tif de *Desbrière*, dont le goût agréable et l'effica-
cité certaine lui ont valu l'approbation des plus cé-
lèbres médecins de Paris....

— Les médecins des hôpitaux de Paris ont dé-
claré que la *gelée* d'huile de foie de *morue*, de *Cor-
dier*, était plus active que l'huile liquide et se pre-
nait sans aucun dégoût....

— Les préparations ci-dessus se vendent dans les
principales pharmacies du département....

— **TOILETTE.** Le vinaigre de *Cosmaceli*, dont
la réputation, fondée sur ses *précieuses qualités*, est
devenue universelle, se trouve dans les bonnes
maisons de parfumeries.... (156)

Marché de Saumur du 20 Mars.

Froment (hec. de 77 k.)	45 36	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k.	44 95	— de lin	27 —
Seigle	9 60	Amandes en coques	—
Orge	9 60	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 85	— cassées (30 k)	78 —
Fèves	10 —	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	53 20	— compris le fût,	—
— rouges	28 80	1 ^{er} choix 1837.	—
Cire jaune (30 kil)	225 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	30 —	3 ^e (a)	90 —
— de chenevis	45 —	de Chinon	90 —
— de lin	30 —	de Bourgueil	150 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.	—
Foin	65 32	1 ^{re} qualité 1837	—
Lozère	70 20	2 ^e —	80 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a)	43 —
— de luzerne	40 —	ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 20 MARS.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 22 MARS.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 75.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

douleur lui avait donné cette science si rare parmi les
heureuses jeunes femmes et jeunes filles de sa classe,
dont les plus sincères émotions sont presque toujours su-
perficielles. Elle savait surtout aimer avec délicatesse et
dévotion.

Eglé avait promis de ne rien dire à sa tante, et elle
tint sa promesse. Mais elle cherchait un moyen de se-
courir Charles; elle priait les anges de lui inspirer une
démarche utile à son infortuné cousin.

Elle songea d'abord à écrire directement au comman-
dant du vaisseau-école; à la réflexion elle n'osa point,
de crainte que Charles interrogé ne fût mis à l'index
comme dénonciateur et ensuite plus malheureux que
jamais.

Eglé eut l'idée de s'adresser à Jules Renaud. — « S'il
écrivait à ses meilleurs camarades de s'unir pour pro-
téger Charles, pensait-elle : de se liquer contre Far-
geolles; ils le feraient certainement. » — Mais comment
demander à Jules un pareil service? — Sans sa tante,
elle ne pouvait aller le visiter à l'hôpital, elle ne le
connaissait même pas, et enfin pouvait-elle se permet-
tre de lui écrire sans blesser les convenances?

Eglé priait encore, cherchant toujours.

Une circonstance inespérée se présenta : un des offi-
ciers de l'*Orion* vient faire visite à M^{me} de Pierremont
pendant qu'elle était sortie. Eglé le pria d'entrer et le
reçut avec un empressement extraordinaire.

C'était le secours providentiel qu'elle avait tant
imploré, pensait-elle, la récompense de son ardente foi.

— Ma tante n'y est pas, dit la jeune fille, mais entrez,
Monsieur, je vous en supplie, car j'ai à vous demander
le plus grand des services.

Le lieutenant de vaisseau à qui elle s'adressait, était
un vieil officier, père de famille, sensible, bien fait
pour la comprendre. Il fut touché par le récit naïf d'Eglé,
par ses recommandations pleines de sens et de tact, par
ses larmes et ses élans du cœur :

— Ce n'est pas un secours direct que je vous de-
mande, disait-elle; il faudrait, par quelque moyen na-
turel, à l'insu des élèves, à l'insu même du comman-
dant, s'il se pouvait, faire changer Charles de division.
Il n'aurait plus pour voisin ce méchant Fargeolles, et au
moins il lui échapperait aux heures d'étude, de repas et
de sommeil. — Mais pas de plaintes officielles au com-
mandant, pas de punitions inutiles qui ne feraient qu'ir-
riter Fargeolles et dont Charles recevrait le contre-
coup.

Le vieil officier s'étonnait d'entendre la jeune fille
parler ainsi.

— Depuis huit jours que je médite et que je prie,
poursuivit-elle, j'ai deviné bien des choses inconnues.
Charles en quelques mots m'a mise sur la voie. Et moi,
j'ai senti ce qu'il y aurait à faire.

— Ce sera fait, Mademoiselle, répondit l'officier.

J'obtiens du commandant de faire passer votre jeune
frère dans ma division, qui n'a rien de commun avec
celle de ce M. Fargeolles.

Le lieutenant réussit à souhait; Charles de Pierremont
alla occuper précisément la place laissée vacante par Jules
Renaud.

— Mais, mon Dieu! pensa-t-il, quand Renaud sortira
de l'hôpital, il se trouvera voisin de Fargeolles. A son
tour, il souffrira ce que j'ai souffert!

Sans cette généreuse réflexion, Charles eut été trop
sati-fait. Enfin pour comble de bonheur, son jour de sor-
tie fut, par suite de la permutation, avancé de trois se-
maines.

Comme la première fois, il alla voir Jules; il lui
confessa ses scrupules en se défendant d'avoir sollicité
sa place.

— L'auriez-vous sollicitée, répondit le brave Pari-
sien, je ne vous en voudrais pas le moins du monde.
S'il n'y a que ce changement pour vous chagriner,
tranquillisez-vous!... Maitre Fargeolles n'a qu'à se bien
garer; je l'attends de pied ferme. Bien que nous nous
soyons battus une première fois, bien que je me sois
blessé par sa faute je ne commencerais pas! je patienterai
même jusqu'à ce que mon bras gauche ait recouvré toute
sa force.... mais alors... tant pis pour lui, rira bien qui
rira le dernier.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e POYNOT, notaire
à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DU

PRIEURÉ DE MÉRON

Sise en les communes de Méron
et de Montreuil-Bellay.

Consistant en :

1^o Une jolie maison de maîtres, vastes servitudes, cour et jardin avec eau vive, bâtiments de fermier et d'exploitation;

2^o Soixante-sept hectares de terre en grandes pièces et en parfait état de culture;

3^o Deux hectares 87 ares de vigne;

4^o Quatre hectares 60 ares de pré naturel;

5^o Et quarante-cinq hectares de bois enfermés de fossés.

Les terres sont pour la majeure partie de première qualité, propres à toutes les productions agricoles.

Les bois sont très-giboyeux et offrent une chasse agréable, surtout aux faisans.

La vente aura lieu en la maison, à Méron, le dimanche 11 avril 1858, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à MM. Emile BERTRAND et CHEVALLIER-PROU, à Chinon, ou à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (158)

A VENDRE

La MAISON de M. ROUSTEAUX-PORTOU, située à Saumur, rue Royale, joignant d'un côté M. Marquet, d'autre côté M^{me} veuve Vasin. (159)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n^o 10, à Saumur.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

A VENDRE

Deux jolis CHIENS bassets, à jambes droites, chassant parfaitement le lièvre et le lapin.

S'adresser au bureau du journal.

A Céder de Suite

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,
UNE ETUDE DE NOTAIRE,
dans une commune près Thouars (Deux-Sèvres), d'un produit de 4,000 fr., et susceptible d'augmentation.

S'adresser à M^e MALÉCOT, avoué de première instance, à Angers. (146)

M^e PRISSET, notaire à Brion, demande un MAITRE CLERC. (88)

A VENDRE

UNE MAISON

Vaste et commode,

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

A VENDRE.

UNE AMÉRICAINE toute neuve.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C^o,

Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^e DUTERNE, notaire, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (49)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — PRIX du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (320)

EXPOSITION
UNIVERSELLE
DE PARIS

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX
2 fr. 50 c. le flacon.
1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Dépôt,
à Saumur,
chez M. Bal-
zeau, coiff-
parfum, rue
d'Orléans.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE. FABRIQUE, rue St-Martin, 125. Dépôt, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

PAPIER CHIMIQUE D'HÉBERT

admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrysmes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (162)

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

Pour préparer soi-même la
Limonade purgative au
citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale
de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle
de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

Perles d'Ether du D^r Clertan

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition
universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Huile de Foie de Morue de Berthé

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition uni-
verselle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Trousseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

Pastilles et Poudre du D^r Belloc

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaitre l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

SEMOULE MOURIÈS

AU PROTÉINO-PHOSPHATE-CALCIQUE.
Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Médaille de l'Institut de France.
Médaille à l'Exposition universelle de
1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités.

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beanfort; GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Château-neuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris,

EDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE
D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES,

PAR GIRAULT DE ST-FARCEAU, ETC.

Mise en Vente de la 9^e Edition de la

TENUE DES LIVRES

En PARTIE SIMPLE et en PARTIE DOUBLE, mise à la portée de toutes les intelligences, pour être apprise SANS MAITRE. — Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivi du Calcul des intérêts et des Comptes courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux, depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de la Seine et par l'École de Commerce et des Arts de Paris;

Par LOUIS DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux,
Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c., pour Paris.

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve, à Paris, chez l'Éditeur.

Et, à Saumur, chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODET.